

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Monsieur Georges RONDEAU
Président

CENTRE D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION - MAISON DES
ASSOCIATIONS HUMANITAIRES DE
TOURAINES
Centre des Halles, Place G.Paillhou
37000 TOURS

Orléans, le 20 décembre 2013

OBJET : Service civique – dossier d'avenant.
Référence : votre agrément n° CE 037-12-00015-00

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me soumettre une demande de modification de votre agrément CE-037-12-00015-00 délivrée le 10 septembre 2012 dans le cadre du service civique.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après examen de votre demande, j'ai décidé de vous délivrer un agrément modifié. Comme le précise l'avant dernier article de la décision ci-jointe, le niveau et la programmation des autorisations d'accueil des volontaires pourront être révisés en cours d'exécution au regard, en particulier, du niveau d'exécution de celles-ci. Plus précisément, il vous est demandé de mettre en œuvre vos recrutements en conformité avec le calendrier d'accueil annexé et de ne pas différer vos recrutements au-delà de trois mois après la date d'accueil envisagée. Si tel était cependant le cas, l'Agence se réserverait le droit, en lien avec vous, d'annuler les autorisations d'accueil non réalisées. Par ailleurs, aucun recrutement ne pourra intervenir après le 31 décembre de l'année pour laquelle l'accueil a été programmé et au-delà de la date de validité de la présente décision.

Vous trouverez tous les documents et les informations nécessaires à la mise en œuvre de votre agrément sur le site service-civique.gouv.fr à la rubrique « comment accueillir un volontaire /documents utiles ».


Je vous rappelle que cet agrément modificatif vous est accordé jusqu'au **9 septembre 2014**.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il est impératif de créer et d'enregistrer les contrats et les volontaires dans l'application extranet « Elisa ». La notification de contrat d'engagement ainsi que le contrat d'engagement doivent ensuite être édités à partir d'« Elisa », signés et adressés en format papier à l'Agence de Services et de Paiements de Limoges, avec les pièces complémentaires nécessaires, sur le fondement de votre agrément, avant la date de démarrage effectif de la mission dans la mesure du possible et, en tout état de cause, au plus tard un mois après le début de celle-ci, délai de rigueur.

La direction départementale de la cohésion sociale d'Indre et Loire sera votre interlocuteur pour toutes questions relatives à votre dossier (*Arnaud Loustalot 02 47 70 25 59 – arnaud.loustalot@indre-et-loire.gouv.fr*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région,
Délégué territorial de l'agence du service civique
et par délégation,
Le directeur régional de la DRJSCS Centre
Délégué territorial adjoint de l'agence du service civique



Yannick BARILLET

